

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-3992

objet : **Achat d'espaces publicitaires lors de la Fête du livre de Bron - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'association Lire à Bron**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Chaque année, l'association Lire à Bron organise la Fête du livre de Bron. L'édition 2005 a accueilli près de 30 000 visiteurs venant de toute l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes. Cette manifestation a permis, au cours des différentes éditions, à de nombreux auteurs de se faire découvrir par le public en créant un lien entre le public et les auteurs.

La 20^e édition de la Fête du livre est l'occasion pour cette manifestation de développer sa notoriété.

La Communauté urbaine souhaite soutenir les événements ayant un rayonnement d'agglomération qui concernent la lecture publique et la musique où une mise en réseau est recherchée et également la danse et l'art contemporain, la Communauté urbaine soutenant les deux biennales.

La Fête du livre de Bron entre dans le cadre des événements d'agglomération touchant à la lecture publique et à ce titre, la Communauté souhaite s'afficher en tant que partenaire.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser monsieur le président à signer le marché relatif à l'achat de prestations de communication lors de la Fête du livre de Bron, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Le marché a pour objet l'achat d'espaces publicitaires avec l'insertion du logo du Grand Lyon sur l'ensemble des documents de communication de la manifestation :

- pochettes et dossiers de presse : 600 exemplaires,
- cartes postales : 1 500 exemplaires,
- programmes de la manifestation (16 pages format A 4) : 65 000 exemplaires diffusés sur l'ensemble de la Communauté urbaine et de la région Rhône Alpes,
- 6 000 affiches format 40x60 apposées dans le territoire de la Communauté urbaine,
- 100 affiches Decaux sur le réseau d'affichage municipal de Lyon,
- 150 affiches Decaux sur le réseau d'affichage dans les villes de Bron et de Saint Priest,
- 30 affiches 4 X 3 aux entrées de la ville de Bron,
- 35 000 programmes (8 pages format A 5) encartés dans le journal Télérama des abonnés des départements du Rhône et de l'Isère,
- cartons d'invitation : 1 000 exemplaires.

Le marché sera passé selon la procédure du marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, en application de l'article 35-III-4° du code des marchés publics, avec l'association Lire à Bron, celle-ci détenant l'exclusivité des droits pour la commercialisation de ces produits.

Le marché est conclu pour une durée ferme de un mois à compter de la date de sa notification pour un montant global de 12 541,80 € HT, soit 15 000 €.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à l'association Lire à Bron le 10 février 2006 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché relatif à l'achat d'espaces publicitaires lors de la Fête du Livre de Bron avec l'association Lire à Bron pour un montant de 15 000 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III -4° du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 623 800 - fonction 040.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,